



Bulletin d'information

Autonome de Solidarité Laïque de l'Essonne

Association créée et gérée par des enseignants

**1936
2016**

**80 ans au service de
l'Éducation et de la Formation**

**Pour une
protection
efficace
contre les
risques du
métier...**

**... adhérez
à l'OME
(Offre des
Métiers de
l'Éducation)**

en partenariat avec



✓ *Assistance*

✓ *Conseil*

✓ *Soutien*

✓ *Défense*

ADRESSE POSTALE

ASL 91 - 1, rue Pasteur - CS 30001 - 91055 Évry cedex - Tél : 01 60 77 76 44 - Fax : 01 69 36 41 43

Site Internet : autonome-solidarite.fr - Courriel : asl091@fas-usu.fr

Horaires : Lundi au mercredi 9h à 12h - 14h à 17h / Jeudi 9h à 12h - 14h à 16h / Vendredi 9h à 12h

Œuvrer ensemble à l'apaisement du climat scolaire

Le partenariat entre les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF s'inscrit dans une logique de rassemblement des forces de l'éducation et de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).



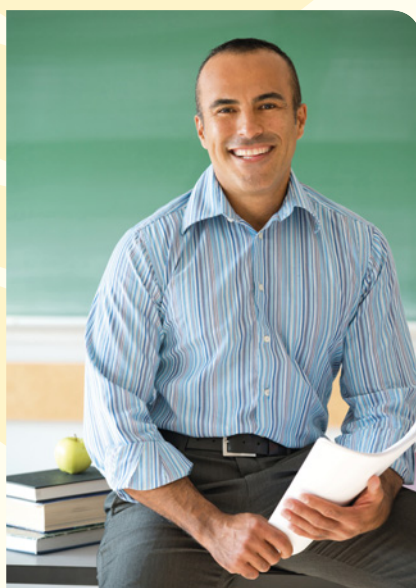
> Des valeurs communes de solidarité et de laïcité

Dans le cadre de L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), les Autonomes de Solidarité Laïques développent, pour une **éducation de qualité**, des partenariats avec les grandes organisations syndicales et les grandes associations de l'éducation et de l'ESS.



> Une expertise reconnue par le ministère de l'Éducation Nationale

Le ministère reconnaît les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération comme un partenaire "en matière de protection des agents de l'Éducation Nationale, et de prévention des risques auxquels ils peuvent être exposés" par une **convention renouvelée** en novembre 2012.



> Des synergies militantes pour mieux vous accompagner

Le savoir-faire des Autonomes de Solidarité Laïques et de la MAIF s'enrichit de ces collaborations et déploie localement des **programmes de formation et de prévention** des risques du métier. L'offre de formation des ASL s'adresse à l'ensemble des personnels de l'éducation : enseignants, personnels administratifs, personnels intervenant sur le temps périscolaire, mais aussi les personnels médico-sociaux. **De plus, la convention signée avec le ministère de la Justice, en juin 2015**, a pour objectif d'améliorer la prise en charge judiciaire des personnels de l'Éducation Nationale. Elle vise à accroître les connaissances juridiques des militants des Autonomes et à échanger sur des propositions d'évolution des textes en vigueur.

CONFLITS DÉCLARÉS

Une augmentation progressive toujours préoccupante



Statistiques départementales de l'année 2015

- Total des dossiers traités "protection juridique" et "affaires morales" : **349**, sur un total de **498** dossiers traités.
- Nos adhésions, en augmentation, sont à la veille de 2016 de près de **13 000**.
- En "Solidarité", les collègues ont bénéficié des aides spécifiques d'un montant total de **13 000 euros**.

Quelques exemples de conflits

Étienne, Directeur d'école

Mis en cause pour défaut de surveillance



Des parents d'élève m'ont menacé de déposer plainte pour défaut de surveillance et mise en danger de leur enfant, à la suite d'une violente bagarre entre deux élèves dans l'enceinte de l'établissement.

J'ai immédiatement pris contact avec l'Autonome de Solidarité Laïque qui m'a mis en relation avec un avocat-conseil pour évaluer les risques.

Une rencontre avec les parents, en présence des militants de l'Autonome, a permis de désamorcer ce conflit. Nous avons ensuite poursuivi ce travail avec l'ASL en réévaluant les règles de sécurité dans le règlement intérieur de l'école afin de prévenir ce type d'incident.



Aurélié, Professeur des écoles

Victime de diffamation et de menaces



À la sortie des classes, un père d'élève m'a violemment interpellée et insultée devant mes élèves. Il a tenu des propos diffamants sur mes méthodes pédagogiques. Il m'a menacée d'en référer à l'Inspection académique.

J'ai tout de suite appelé le correspondant de mon établissement qui m'a mis en relation avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Celle-ci a ouvert un dossier et un de ses avocats-conseil m'a contactée pour m'accompagner dans le dépôt de la plainte et l'ensemble des démarches juridiques. Il m'a été proposé un accompagnement psychologique en suivant une série d'entretiens conduits par un professionnel de santé.



➤ Si vous n'êtes pas encore adhérent

Vous pouvez vous inscrire en ligne :
www.autonome-solidarite.fr
ou appelez votre ASL 01 60 77 76 44

Pour plus de simplicité, optez pour le prélèvement automatique.
Votre correspondant d'établissement peut vous aider dans vos démarches.

➤ Déjà adhérent, votre contrat est tacitement reconduit

LES + DE L'OME.

- L'Autonome est gérée par des enseignants connaissant bien le milieu éducatif, ce qui leur permet d'intervenir efficacement lorsqu'un adhérent se trouve confronté à une situation professionnelle délicate.
- Notre médiation permet souvent de résoudre les conflits et d'éviter la judiciarisation systématique.
- Nos avocats sont depuis longtemps dévoués à la défense des personnels de l'éducation.

Nous rappelons aux collègues qu'en raison de l'augmentation des vols de biens personnels utilisés dans un but pédagogique, il est recommandé de respecter les règles élémentaires de prudence et ne pas laisser les objets sans surveillance entre les cours.

➤ CONSULTEZ LE SITE DE L'ASL : **JuriÉcole** POUR TOUTES QUESTIONS JURIDIQUES

Cet espace permet à nos adhérents mais également aux non adhérents d'avoir accès à une base de données juridiques en vidéo où le réseau d'avocats-conseils de l'ASL vulgarise et détaille des notions de droit et en particulier de droit de l'éducation.

www.autonome-solidarite.fr/juriecole

➤ À partir du site de la Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques : **autonome-solidarite.fr**

Vous pouvez contacter l'ASL 91
(à droite de la page d'accueil)

 CONTACTEZ VOTRE ASL

L'Assemblée Générale annuelle de l'exercice 2015 aura lieu le mercredi 13 avril 2016 à partir de 13h30

**Le présent avis tient
lieu de convocation**

Salle L'Étoile Club 91

Club des Retraités MGEN - 1, rue Pasteur - 91000 Évry

ORDRE DU JOUR :

• Première partie

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2015
2. Rapport moral
3. Rapport d'activités
4. Rapport financier
5. Rapport de la Commission de Contrôle
6. Résolutions financières - Budget prévisionnel
7. Élections : Renouvellement partiel du Conseil d'Administration et élection des membres de la Commission de contrôle
8. Vie interne de l'ASL 91 - Résultats des engagements pour 2016
9. Intervention de Maître Horny, avocat-conseil de l'ASL 91
10. Questions diverses (ces questions devront être envoyées avant le 23 mars 2016).

• Deuxième partie

Assemblée Générale de l'ASL 91 pour L'USU

À partir de 17h00 : Débat en présence du Bâtonnier
Francis LEC sur les avancées juridiques